

# **PREPARATION A L'EXAMEN DU PERMIS B**

## **Le déroulement de la formation**

L'entrée en formation sera conditionnée par une évaluation de départ d'environ une heure, réalisée à l'aide d'un support numérique ou parfois en pratique. Elle est destinée à établir un pronostic sur la durée totale de la formation à envisager par l'élève pour le mener au terme de sa préparation à l'examen du permis de conduire de la catégorie B.

Différentes filières pourront être proposées afin de répondre, au mieux, aux besoins d'accompagnement du candidat, en fonction du résultat et de l'assimilation des compétences requises pour la réussite à l'examen.

L'accompagnement à l'examen Théorique sera réalisé à l'aide d'un accès illimité en salle de cours (correspondant aux heures d'ouverture d'agence), d'un support de suivi à distance en accès internet PREPACODE et du manuel de code de la route.

Aux vues de ses réponses en salle et de l'analyse de ses résultats PREPACODE, l'enseignant de la conduite pourra conseiller l'élève pour une prise de date d'examen ETG auprès de l'opérateur agréé de son choix.

En formation traditionnelle, l'obtention du code conditionnera l'établissement du planning de l'élève. Différent, en formule accélérée.

Des séances du cours de conduite, généralement établies en créneaux de 2 heures consécutives, seront programmées en fonction des disponibilités de l'élève et du planning global des enseignants.

Le programme de formation reste une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité ou celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser, évoluer et perdurer, bien après l'obtention du permis de conduire.


Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à connaître les risques et les limites.

Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques qui entourent la conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller tout au long de votre formation. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure de votre avancée dans l'acquisition des compétences décrites au travers de quatre grilles de progression. Celles-ci détaillent les savoir comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs du programme des évaluations et autoévaluations seront mises en place par votre formateur afin de vous permettre de mesurer votre réussite et d'apprécier les éléments à faire progresser. Il sera alors très important que vous puissiez ressentir vos capacités et vos limites tout en conservant vos motivations.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors programmer le rendez-vous préalable au départ en conduite Accompagnée ou supervisée, ou vous proposer de vous présenter à l'épreuve du permis de conduire directement, en fonction de la réglementation en vigueur.

48 heures après son examen du permis de conduire, le résultat à l'examen de conduite sera transmis au candidat et permettra la délivrance, le cas échéant, d'un certificat d'examen provisoire du permis de conduire.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)							
	Date : 28/01/2019	Candidat					
	NOM (N) :						
	Code(s) appliqué(s) :	Prénom(s) / NÉCESSAIRE :					
		NÉCESSAIRE :					
		Catégorie : B					

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée						0,5	0,5	
Maintenir les espaces de sécurité								1
<b>Sous-totaux</b>			1	10	9	0,5	0,5	1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1					
Courtoisie			+1					
<b>Total général</b>					24			

**Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l**  
**Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool**

<b>BILAN</b>	<b>FAVORABLE (2)</b>
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)  
(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

Les démarches administratives pourront ensuite être réalisées afin d'obtenir le titre de conduite permanent.

## **Comment se déroule l'examen ?**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractères urbain, routier et/ou autoroutier (dans certains départements) ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premier secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

Les modalités de l'examen sont basées sur des textes réglementaires. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite sécurisée et responsable. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

## **Déroulement de la formation aux catégories A1 et A2 du permis de conduire**

### **Enjeux d'une formation deux roues :**

Utilitaire ou de loisir, la pratique du deux roues reste une discipline qui présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Le conducteur d'une motocyclette est très exposé aux risques routiers et sa formation nécessite une éducation spécifique à la conduite de ce type de véhicule.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur de motocyclette à la maîtrise de compétences en termes de Savoir, Savoir-être, Savoir-faire et Savoir devenir.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratique qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et le livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Ainsi, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route ( notamment, celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

### **Le permis A1 : moto de moins de 125cm<sup>3</sup> et plus de 16 ans**

Pour les personnes souhaitant conduire une motocyclette dont la cylindrée n'excède pas 125 cm<sup>3</sup>, dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme.

### **Le permis A2 : motos de moins de 35kw et plus de 18 ans**

Pour les personnes souhaitant conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kW ; dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg et qui n'est pas issue d'un modèle développant plus de 70 kW.

### **Les équipements suivants sont obligatoires pour passer l'épreuve pratique :**

- Casque homologué
- Gants homologués
- Blouson ou veste à manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

L'entrée en formation sera conditionnée par une évaluation de départ réalisée lors de l'entretien de 1<sup>er</sup> contact avec le responsable enseignement 2 roues. Un

questionnement sur l'expérience, les motivations ou réticences, les attentes du candidat pourra permettre d'établir un pronostic sur la durée totale de la formation à envisager par l'élève pour mener au terme de sa préparation à l'examen du permis de conduire de la catégorie A.

La réforme du permis moto, mise en place au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 et appliquée au 1<sup>er</sup> Mars 2020, oblige désormais tout nouveau candidat à passer le nouvel Examen Théorique Moto, ETM. Plus spécifique à la moto, celui-ci remplace le traditionnel ETG, jusque-là utilisé en tronc commun de toutes les catégories de permis. Il comprend 40 questions sous format d'images fixes) et de vidéos.

L'accompagnement à l'examen Théorique Moto sera réalisé à l'aide d'un accès illimité en salle de cours (correspondant aux heures d'ouverture d'agence), d'un support de suivi à distance en accès internet PREPACODE MOTO et du manuel de code de la route MOTO.

Aux vues de ses réponses en salle et de l'analyse de ses résultats PREPACODE MOTO, l'enseignant de la conduite pourra conseiller l'élève pour une prise de date d'examen ETM auprès de l'opérateur agréé de son choix.

En formation traditionnelle, l'obtention du code conditionnera l'établissement du planning de l'élève. Différent, en formule accélérée.

Des séances du cours de conduite, généralement établies en créneaux de 4 heures consécutives, seront programmées en fonction des disponibilités de l'élève et du planning global de l'enseignant 2 roues. (3 heures minimum).

Vous allez apprendre à manipuler une motocyclette et à circuler dans différentes configurations, à connaître les risques et les limites.

Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques qui entourent la conduite d'une motocyclette.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser, évoluer et perdurer, bien après l'obtention du permis de conduire.

Afin de disposer de repères clairs, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette. Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associées, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son apprentissage.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite sont prévues. Il

vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

## **Comment se déroule l'examen ?**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Elle comporte deux phases :

La première : hors circulation.

La seconde : en circulation.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instruction bien précises qui en fixent les modalités.

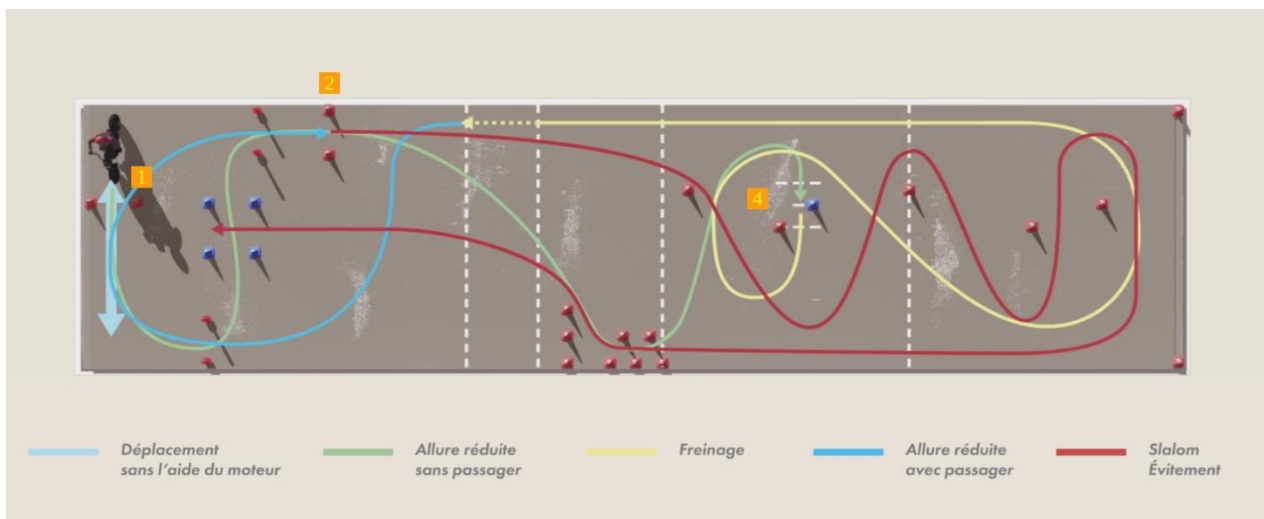
L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. L'objectif de cette épreuve est d'évaluer des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage.

L'expert évalue notamment l'autonomie et la conscience du risque du candidat et cherche à évaluer sa capacité d'adaptation aux situations et sa conduite autonome.

### **L'épreuve hors circulation**

L'épreuve plateau (hors circulation) de 10 minutes comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent.

La notation est effectuée sur l'ensemble de l'examen plateau. Au 1er mars 2020, l'interrogation orale et les vérifications techniques sont supprimées du fait de la création de l'épreuve théorique générale moto.



## L'épreuve en circulation

L'épreuve en circulation de 40 minutes explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Lors de cette épreuve, il sera évalué le positionnement du motard sur sa voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et sera vérifié que la technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>			0	6	15	1	1	1
Courtoisie			+1					
<b>Total général</b>					25			

**Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l**  
**Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool**

<b>BILAN</b>	<b>FAVORABLE (1)</b>
--------------	----------------------

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical



Pour obtenir un résultat favorable, il faut avoir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat.

Vous pouvez connaître le résultat de votre épreuve pratique 48 heures après l'avoir passée en utilisant le téléservice : [www.securite-routiere.gouv.fr/resultats-du-permis](http://www.securite-routiere.gouv.fr/resultats-du-permis).

## **Déroulement de la formation Moto 7h (passerelle) permettant d'accéder à la catégorie A du permis de conduire**

### Définition

Le permis A permet de conduire toutes les motos avec ou sans side-car et tous les 3 roues à moteur quelle que soit leur puissance. Vous ne pouvez pas passer le permis A directement. Il est obligatoire de passer d'abord le permis A2, d'avoir 2 ans de pratique, puis de suivre une formation complémentaire de 7 heures.

### Formation.

Vous pouvez suivre la formation au cours des 3 mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

La formation dure 7 heures et se divise en 3 séquences.

### **PROGRAMME DE FORMATION POUR LE PASSAGE DE LA CATÉGORIE A2 DU PERMIS DE CONDUIRE À LA CATÉGORIE A**

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche post-permis et a notamment pour objectifs :

— d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;

— de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;

— de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

#### **Séquence 1.** — Théorie (durée : 2 heures)

Présentation. Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs.

Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...

Accidentalité, vitesse, détectabilité :

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et



de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- vitesse et perception visuelle ;
- vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

Explications et échanges sur l'expérimentation relative à la circulation inter-files des motocyclistes et sur les règles encadrant cette pratique.

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

Conduite et produits psychoactifs :

Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.

Les sanctions.

**Séquence 2.** — Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures)

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette).

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- explications sur le transfert des masses ;
- comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

— réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

**Séquence 3.** — Circulation et clôture de la formation

(durée : 3 heures)

(Pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée).

Circulation :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

— la séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves ;  
— dans le véhicule suiveur pren(nent) place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique ;  
— chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. L'élève peut pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.

Ce bilan comprend :

— le ressenti de l'élève sur sa prestation ;  
— dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;  
— un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;  
Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

Si le formateur, estime que l'ensemble des compétences requises est acquis, l'établissement pourra demander la production du nouveau permis comportant la catégorie A validée. Si le niveau minimum requis n'est pas atteint, une durée de renfort supplémentaire vous sera proposée (Très rare)

Vous pourrez conduire une moto de catégorie A dès que vous serez en possession du nouveau permis.

## **Déroulement de la formation à la catégorie AM du permis de conduire**

### Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm<sup>3</sup> (4kw pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale de 45 Km/h.

La catégorie AM permet de conduire dès 14 ans des cyclomoteurs et des voiturettes (quadricycles légers). Elle est délivrée à l'issue d'une formation d'une durée minimale de 8 heures. Cette catégorie est la seule exclue du régime de permis à points.

L'ASSR 1 ou l'ASSR 2 est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à la formation du brevet de sécurité routière (BSR) qui correspond à la catégorie AM du permis. Pour les mineurs, une autorisation des parents ou du tuteur est obligatoire

**La formation au brevet de sécurité routière est d'une durée minimale de huit heures, dispensée sur deux jours au moins.**

La formation se découpe par :

- une séquence dont l'objectif est d'échanger avec les élèves sur la sécurité routière (les comportements, les risques, leurs limites, etc.) ;

- deux séquences qui sont consacrées à la formation à la conduite hors circulation et à la formation à la conduite en circulation et une autre séquence est dédiée à l'acquisition/révision de connaissances de base du code de la route  
**3 heures** de cours en salle + **4 heures** en pratique sur un scooter fourni par nos services.
- une dernière séquence, **d'1 heure**, traite de la sensibilisation aux risques routiers, en présence de l'un au moins des parents ou du représentant légal de l'élève mineur. Durant la formation, il est obligatoire de porter, en plus du casque et des gants, des vêtements et chaussures adaptés à la conduite d'un deux-roues motorisé.

A l'issue de la formation, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de l'élève. Ce bilan comprend :

Le ressenti de sa prestation par l'élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Si le formateur, estime que l'ensemble des compétences requises est acquis, l'établissement pourra demander la production du Brevet de sécurité routière correspondant au permis AM. Si le niveau minimum requis n'est pas atteint, une durée de renfort supplémentaire vous sera proposée (Très rare)

Vous pourrez conduire un scooter dès que vous serez en possession du permis AM.

## Déroulement de la formation Mention B96 du permis de conduire

### Définition :

**formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes**

La conduite d'un ensemble de véhicule présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble aussi exhaustive que possible des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité ou celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre à comprendre les règles du code de la route (notamment, celles qui concernent plus spécifiquement le type d'ensemble de véhicules que vous vous apprêtez à apprendre à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

La formation d'une durée de 7 heures sera découpée en deux parties :

### SÉQUENCE 1 : HORS CIRCULATION

(durée : quatre heures)

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU).

Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.

Le freinage des remorques.

Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.

Les équipements obligatoires de la remorque :

— feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissant, clignotants ;

— équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres ;

— le triangle de pré-signalisation.

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :

Signalisation spécifique.

L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

Le chargement : répartition - arrimage.

Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ :

Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.

Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

Réalisation d'exercices d'attelage-dételage :

Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité).

Réalisation d'exercices de maniabilité :

Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

Réalisations de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

### SÉQUENCE 2 : CIRCULATION

(durée : trois heures)

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le

véhicule tracteur.

Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

L'accent est mis notamment sur :

- la maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;
- les angles morts ;
- les changements de direction ;
- la prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- l'information et la communication avec les autres usagers ;
- l'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- la maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève. Ce bilan comprend :

Le ressenti de sa prestation par l'élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.

A l'issue de la formation, notre établissement vous délivre une attestation de formation et procède à la demande de production du nouveau titre comportant la mention B96.

Attention : nécessité de posséder le titre définitif avant d'être autorisé à conduire son ensemble de véhicules dans les conditions du B96.

## **Déroulement de la formation aux catégories B(E) du permis de conduire**

**Avant de pouvoir passer à la conduite, si la dernière catégorie du permis de conduire date de plus de cinq ans, le candidat doit passer avec succès l'examen du code : ETG**

Définition :

Le permis BE permet de conduire un véhicule de la catégorie B attelé à une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kg sans dépasser 3 500 kg, si la somme des PTAC de l'ensemble (voiture + remorque) dépasse 4 250 kg sans dépasser  $3500+3500 = 7000$  Kg.

La conduite d'un ensemble de véhicule présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble aussi exhaustive que possible des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité ou celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre à comprendre les règles du cote de la route (notamment, celles qui concernent plus spécifiquement le type d'ensemble de véhicules que vous vous apprêtez à apprendre à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations et auto évaluation sont mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

## **Comment se déroule l'examen ?**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases.

- La première : hors circulation, communément appelée, le plateau

Les candidats doivent ensuite effectuer :

- un test sur les vérifications courantes de sécurité ;
- un exercice de maniabilité ;
- un attelage-dételage d'un ensemble.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique, vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

- La seconde : en circulation.

L'épreuve en circulation se déroule sur des itinéraires variés.

Les compétences suivantes sont évaluées :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
- Autonomie et la conscience du risque
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir des espaces de sécurité

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ de véhicule et le niveau de compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)		
	Nom : _____ Prénoms : _____ Adresse actuelle : _____	Date : _____ Lieu : _____ Catégorie : _____

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité								
<b>Sous-totaux</b>								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
Courtoisie								
<b>Total général</b>								

**Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l**  
**Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool**

<b>BILAN</b>	<b>FAVORABLE (2)</b>
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)  
 (2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

Les démarches administratives pourront ensuite être réalisées afin d'obtenir le titre de conduite permanent.